



Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne

U.D.P.S. 02 - 7 ALLEE OLIVIER MESSIAEN - BP 30095 - 02203 SOISSONS CEDEX

<http://www.udps02.com> - contact@udps02.com - Tél : 0.811.380.180

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

B.N.S.S.A.

Public visé :

Cet enseignement, d'une durée de **42 heures programmées**, s'adresse à toute personne citoyenne, âgée de **17 ans au moins à la date de l'examen**, apte médicalement, titulaire du certificat de compétences de secouriste (possibilité de suivre cette formation simultanément) désirant assurer, dans le cadre des baignades ouvertes gratuitement au public, ou payantes sur dérogation préfectorale (plages, lacs, plans d'eau, piscines publiques et privées, etc...), la prévention des risques de noyade, la sécurité des baignades, le sauvetage et ranimation.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

Elle a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Sauveteur Aquatique ». Le candidat au B.N.S.S.A. doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en oeuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

Prérequis :

Etre titulaire du Premiers Secours en Equipe de niveau 1 ou équivalent, à jour de formation continue. Etre âgée de 17 ans au moins à la date de l'examen. Etre apte médicalement conformément à l'arrêté du 26 juin 1991.

Description :

Partie théorique :

- Secourisme ;
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- Signalisation d'un poste de secours ;
- Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade ;
- Balisage ;
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale ;
- Organisation des secours ;
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
- Mise en oeuvre des moyens d'alerte ;
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
- Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte sur poste ;

Numéro SIRET : 509 559 811 00039, Code NAF : 8559B.

Enregistrée sous le numéro 22 02 01002 02. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

« Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de SOISSONS le 15/09/2008 sous le numéro W024000007, publiée au JO le 18/10/2008. »

- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours et conduite à tenir en cas d'accident ;
- Mesures conservatoires ;
- Premiers soins d'urgence ;
- Alerte des secours publics ;
- Mise en oeuvre de moyens supplémentaires de secours.

Partie pratique :

- Apnée ;
- Sauvetage mannequin ;
- Nage avec palmes, masque et tuba ;
- Action sur le noyé (techniques de dégagement, plongeon canard, techniques de remorquage, sorties d'eau) ;

Modalités pédagogiques :

Cette formation, théorique et pratique, est effectuée à partir d'entraînements aquatiques, de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et techniques, et de mise en situation d'accidents simulés.

Moyens et supports pédagogiques :

Un livret BNSSA est remis à chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi :

Le « B.N.S.S.A. » est un diplôme officiel, délivrée aux stagiaires ayant passé avec succès, à l'issue de la formation, les épreuves de l'examen, conformément à l'arrêté du 22 juin 2011.

En cas d'échec, une attestation de formation « **B.N.S.S.A. – Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** » sera délivrée au stagiaire.

Profil du / des Formateur(s) :

Tous les formateurs sont titulaires **du titre de maître-nageur sauveteur (M.N.S.)** ou du « **B.E.E.S.A.N. - Brevet d'Etat d'Educateur Sportif aux Activités de la Natation** », ou du « **B.P.J.E.P.S. A.A.N. - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Activités Aquatiques et de la Natation** », ou du **Certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours »** et/ou du « **B.N.S.S.A. – Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** », à jour de formation continue.

Pour les séquences en milieu aquatique, un des formateurs est titulaire à minima du titre de maître-nageur sauveteur (M.N.S.) ou équivalent. Les autres formateurs détiennent une des qualifications ci-dessus.

Pour la partie secourisme, les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours »**, à jour de formation continue.

Elle est organisée pour un effectif de **deux à vingt-quatre apprenants**.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Soit un formateur et un responsable pédagogique de deux à douze apprenants, et deux formateurs et un responsable pédagogique de treize à vingt-quatre apprenants.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à contact@udps02.com ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 29/04/2024.